

# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement

## Exercice 2019

---

Document établi selon le décret et l'arrêté ministériels du 02/05/07



### **Communauté de Communes Retz-en-Valois**

9 avenue Marx Dormoy  
02603 Villers-Cotterêts  
Tél: 03 23 96 13 01  
Fax: 03 23 96 28 24  
<http://www.cc-retz-en-valois.fr>

<b>Assainissement collectif</b>	<b>2</b>
<b>Assainissement non collectif</b>	<b>24</b>
<b>Annexe</b>	<b>31</b>

## ASSAINISSEMENT COLLECTIF

# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement

## Exercice 2019

---

Document établi selon le décret et l'arrêté ministériels du 02/05/07



### **Communauté de Communes Retz-en-Valois**

9 avenue Marx Dormoy  
02603 Villers-Cotterêts  
Tél: 03 23 96 13 01  
Fax: 03 23 96 28 24  
<http://www.cc-retz-en-valois.fr>

<b>Les chiffres du service d'assainissement Communauté de Communes Retz-en-Valois</b>	
<p><b><u>Territoire</u></b> 7 704 abonnés</p>	<p>9 communes desservies: Ambleny, Berny-Rivière, Coyolles, La Ferté-Milon, Longpont, Pernant, Ressons-Le-Long, Vic-sur-Aisne et Villers-Cotterêts</p> <p style="text-align: right;">7 704 abonnés</p>
<p><b><u>Exploitation</u></b>                      DSP pour la Ferté Milon, Pernant et Villers-Cotterêts                      Régie pour Ambleny, Berny Rivière, Coyolles, Longpont, Ressons le Long, Vic sur Aisne.</p>	<p>La Communauté de Communes a en charge le fonctionnement des ouvrages, leur entretien, la continuité du service, la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.</p> <p>Certaines prestations comme l'entretien des postes de relevage et des stations d'épuration, l'astreinte font l'objet de marchés de prestation de service.</p>
<p><b><u>Collecte</u></b>                      129 km de réseau                      805 187 m<sup>3</sup> facturés</p>	<p>805 187 m<sup>3</sup> ont été facturés au titre de l'assainissement.</p> <p>Le réseau de collecte est pour partie séparatif et pour partie unitaire.</p>
<p><b><u>Epuration</u></b>                      1 184 009 m<sup>3</sup> traités                      297,8 Tonnes de Matières Sèches évacuées</p>	<p>Les Stations de traitement des eaux usées ont traité 1 184 009 m<sup>3</sup></p> <p>L'ensemble des stations ont évacué 297,8 Tonnes de matières sèches en filière d'épandage ou de compostage.</p> <p style="text-align: center;">Pas d'évacuation de boues sur Ressons-le-Long</p>
<p><b><u>Rejet au milieu naturel</u></b>                      % de conformité</p>	<p>En 2019, les Stations de traitement des eaux usées d'Ambleny, La Ferté Milon, Longpont, Ressons-le-Long, et Villers-Cotterêts sont conformes.</p> <p>La station de traitement des eaux usées de Vic-sur-Aisne n'est pas conforme.</p>
<p><b><u>Prix</u></b>                      2.84 € pour 120 m<sup>3</sup></p>	<p>Le prix du service comprend une partie variable (un prix au m<sup>3</sup> consommé) et une partie fixe (un abonnement).</p> <p style="text-align: center;">Le prix varie selon les communes.</p> <p>Le prix moyen pondéré du m<sup>3</sup> pour une facture 120 m<sup>3</sup> est de 2.84 €</p>

## SOMMAIRE

<b>1. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE.....</b>	<b>5</b>
1.1. PERIMETRE ET NATURE DU SERVICE ASSURE.....	5
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE.....	6
1.3. LE RESEAU DE COLLECTE DES EAUX USEES .....	7
1.3.1. Réseaux et branchement	7
1.3.2. Les postes de relèvement	7
1.4. LES STATIONS D'EPURATION.....	7
<b>2. INDICATEURS TECHNIQUES .....</b>	<b>11</b>
2.1. ASSIETTE DU SERVICE .....	11
2.2. VOLUMES TRAITES .....	11
2.3. CONVENTIONS SPECIALES DE DEVERSEMENT .....	11
2.4. BILAN D'EXPLOITATION .....	12
2.4.1. Consommation électrique des Stations d'épuration	12
2.5. QUALITE DU TRAITEMENT DES EAUX USEES .....	13
2.5.1. La charge entrante	13
2.5.2. Conformité des performances des équipements d'épuration	13
2.5.3. Evacuation des boues	13
2.6. LES OPERATIONS D'ENTRETIEN .....	14
2.6.1. Curage préventif	14
2.6.2. Interventions curatives	14
2.7. DETAILS SUR L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE.....	15
2.8. LES INVESTISSEMENTS .....	16
2.8.1. Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service	16
3.1. LES TARIFS.....	17
3.2. LA FACTURE 120 M <sup>3</sup> .....	18
3.3. LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT .....	19
3.3.1. Les recettes d'exploitation	19
3.3.2. Les investissements financés en 2019	19
3.3.3. Etat de la dette du service	19
3.3.4. Amortissements	20
3.3.5. Opérations de coopération décentralisée	20
<b>4. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE.....</b>	<b>21</b>
4.1. INDICATEURS DESCRIPTIFS : .....	21
4.2. INDICATEURS DE PERFORMANCE : .....	22

## Préambule

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du CGCT, le Président de la Communauté de Communes est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et sur la qualité du Service Public de l'assainissement.

Ce rapport permet de connaître :

- ▶ La nature et l'importance du service rendu ;
- ▶ La qualité et la performance du service rendu

## 1. Présentation générale du service

### 1.1. Périmètre et nature du service assuré

Le service d'assainissement est géré au niveau intercommunal.

La Communauté de Communes de Retz-en-Valois assure les compétences suivantes :

- Collecte des eaux usées
- Traitement des eaux usées

Le service public d'assainissement collectif dessert 7 704 abonnés soit environ 18 900 habitants.

	Nombre d'abonnés	Linéaire réseau (ml)	Population desservie	Volumes facturés assainissement
Ambleny	455	11 221	Non communiquée	45 348
Berny Rivière	276	6 961		27 212
Coyolles	87	1 757		26 002
La Ferté Milon	920	16 226		86 591
Longpont	94	2 030		11 949
Pernant	274	6 740		23 004
Ressons le Long	340	12 405		32 648
Vic sur Aisne	774	10 520		68 617
Villers-Cotterêts	4 484	61 840		509 818
<b>Total</b>	<b>7 704</b>	<b>129 700</b>		

## 1.2. Mode de gestion du service

La Communauté de Communes a en charge le fonctionnement des ouvrages, leur entretien, la permanence du service, la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages depuis le transfert de compétences en date du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Suivant le périmètre considéré, le mode de gestion varie :

	Mode de gestion	Contenu des prestations	Délégataire ou Prestataire
Ambleny	Régie + prestations de service	Curage, entretien des PR, de la station, astreinte	Veolia et Colombo
Berny Rivière	Régie + prestations de service	Curage, entretien des PR, astreinte	Veolia et Colombo
Coyolles	Régie + prestations de service	Curage, entretien des PR, astreinte	Suez
La Ferté Milon	DSP	∅	Veolia
Longpont	Régie + prestation de service	Curage	Colombo
Pernant	DSP	∅	Suez
Ressons le Long	Régie + prestation de service	Curage, entretien des PR, astreinte	Véolia et Colombo
Vic sur Aisne	Régie + prestations de service	Curage et suivi de la station	Véolia et Colombo
Villers-Cotterêts	DSP	∅	Veolia

### 1.3. Le réseau de collecte des eaux usées

#### 1.3.1. Réseaux et branchement

Le réseau de la communauté de communes comprend :

	<b>2019</b>
Réseau eaux usées (km)	129

	Ambleny	Berny Rivière	Coyolles	La Ferté Milon	Longpont	Pernant	Ressons	Vic sur Aisne	Villers- Cotterêts
Réseau eaux usées (km)	11,221	6,961	1,757	16,226	2,030	6,740	12,405	10,520	61,840

#### 1.3.2. Les postes de relèvement

Le réseau est équipé de 38 postes de relèvement ou refoulement

### 1.4. Les stations d'épuration

La station d'épuration d'Ambleny présente les caractéristiques suivantes :

<b>Localisation</b>	Ambleny
<b>Année de mise en service</b>	1979
<b>Type</b>	Boues activées
<b>Filière de traitement boues</b>	Evacuation en épandage
<b>Capacité nominale de traitement</b>	1200 équivalents habitants

Les normes de rejets imposées sont les suivantes :

Paramètre	Rendement minimum (%)	Concentration maximum (mg/l)
DCO	60	90
DBO5	60	30
MES	50	30
NTK	/	40
PT	/	1,5

*Concentration ou Rendement – NTK en bilan annuel*

**La station d'épuration de La Ferté-Milon présente les caractéristiques suivantes :**

<b>Localisation</b>	La Ferté-Milon
<b>Année de mise en service</b>	2012
<b>Type</b>	Boues activées
<b>Filière de traitement boues</b>	Déshydratation sur centrifugeuse Evacuation en épandage
<b>Capacité nominale de traitement</b>	4500 équivalents habitants

Les normes de rejets imposées sont les suivantes :

Paramètre	Rendement minimum (%)	Concentration maximum (mg/l)
DCO	90	50
DBO5	90	15
MES	90	15
NGL	85	10
NTK	85	8
PT	85	1,5

*Concentration ou Rendement – Ntk, NGL et Pt en bilan annuel*

**La station d'épuration de Longpont présente les caractéristiques suivantes :**

<b>Localisation</b>	Longpont
<b>Année de mise en service</b>	1978
<b>Type</b>	Lagune
<b>Capacité nominale de traitement</b>	200 équivalents habitants

Les normes de rejets imposées sont les suivantes :

Paramètre	Rendement minimum (%)	Concentration maximum (mg/l)
DCO	90	90
DBO5	70	25
MES	90	30
NGL	/	/
PT	/	/

**La station d'épuration de Ressons le long présente les caractéristiques suivantes :**

<b>Localisation</b>	Ressons le long
<b>Année de mise en service</b>	2009
<b>Type</b>	Filtre planté de roseaux
<b>Capacité nominale de traitement</b>	1 200 équivalents habitants

Les normes de rejets imposées sont les suivantes :

<b>Paramètre</b>	<b>Rendement minimum (%)</b>	<b>Concentration maximum (mg/l)</b>
DCO	60	200
DBO5	60	35
MES	50	85 (valeur rédhibitoire)
NGL	/	/
PT	/	/

*Concentration ou Rendement pour DBO5 et concentration et rendement pour DCO*

**La station d'épuration de Vic sur Aisne présente les caractéristiques suivantes :**

<b>Localisation</b>	Vic sur Aisne
<b>Année de mise en service</b>	1985
<b>Type</b>	Boues activées
<b>Filière de traitement boues</b>	Evacuation en épandage
<b>Capacité nominale de traitement</b>	2000 équivalents habitants

Les normes de rejets imposées sont les suivantes :

<b>Paramètre</b>	<b>Rendement minimum (%)</b>	<b>Concentration maximum (mg/l)</b>
DCO	60	200
DBO5	60	35
MES	50	85 (valeur rédhibitoire)
NGL	/	/
PT	/	/

*Concentration ou Rendement pour DBO5 et concentration et rendement pour DCO*

**La station d'épuration de Villers-Cotterêts présente les caractéristiques suivantes :**

<b>Localisation</b>	Villers-Cotterêts
<b>Année de mise en service</b>	2003
<b>Type</b>	Boues activées
<b>Filière de traitement boues</b>	Déshydratation sur centrifugeuse Evacuation en compostage
<b>Capacité nominale de traitement</b>	18 000 équivalents habitants

Les normes de rejets imposées sont les suivantes :

<b>Paramètre</b>	<b>Rendement minimum (%)</b>	<b>Concentration maximum (mg/l)</b>
DCO	75	125
DBO5	80	25
MES	90	35
NTK	90	15
PT	80	2

*Concentration ou Rendement - NTK et Pt en bilan annuel*

## 2. Indicateurs techniques

### 2.1. Assiette du service

	2019
Nombre d'usagers assujettis	7 704
Taux de desserte	NC
Volumes facturés (m <sup>3</sup> )	<b>805 187</b>

	Ambleny	Berny Rivière	Coyolles	La Ferté Milon	Longpont	Pernant	Ressons	Vic sur Aisne	Villers-Cotterêts
Nombre d'usagers assujettis	455	276	87	920	94	274	340	774	4 484
Volumes facturés (m <sup>3</sup> )	45 348	27 212	26 002	86 591	11 949	23 004	32 648	68 617	509 818

### 2.2. Volumes traités

	2019
Volumes facturés (m <sup>3</sup> )	<b>805 187</b>
Volume des effluents traités	<b>1 184 009</b>

2019	Ambleny	La Ferté Milon	Longpont	Ressons	Vic sur Aisne	Villers-Cotterêts
Volumes épurés (m <sup>3</sup> )	90 317	182 708	12 629	20 768	116 070	761 517

*En italique : la STEP de Longpont n'est pas équipée de débitmètre, le volume est théorique suite bilan annuel réalisé*

### 2.3. Conventions spéciales de déversement

Conformément à l'article L.1331-10 du Code de Santé Publique, les effluents non domestiques dont la pollution dépasse les valeurs définies par la réglementation en vigueur, doivent faire l'objet d'une convention de déversement autorisant le rejet dans le réseau public d'assainissement.

3 conventions de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau d'assainissement étaient référencées en 2016 sur Villers-Cotterêts. Le Délégué ne fait pas part de ces conventions dans le Rapport Annuel du Délégué 2019.

## 2.4. Bilan d'exploitation

### 2.4.1. Consommation électrique des Stations d'épuration

Consommation électrique (kWh / an)	2019
STEP Ambleny	35 693
STEP la Ferté Milon	153 748
STEP Ressons-le-Long	3 984
STEP Vic-sur-Aisne	77 724
STEP Villers-Cotterêts	873 941

Les 5 stations de traitement des eaux usées consomment 1 145 090 kWh.

## 2.5. Qualité du traitement des eaux usées

### 2.5.1. La charge entrante

2019	Ambleny	La Ferté Milon	Longpont	Ressons	Vic sur Aisne	Villers-Cotterêts
Volume annuel (m <sup>3</sup> /an)	90 317	182 708	12 629	20 768	116 070	761 517
Volume entrant (m <sup>3</sup> /j)	247	490	34,6	56,9	318	2 450
Charge DBO5 entrante (kg/j)	80,4	84,25	4,16	30,9	50,8	535,6

Les stations fonctionnent globalement sous leurs charges nominales hydrauliques et organiques à l'exception de :

- La station de traitement de Vic-sur-Aisne qui dépasse régulièrement la charge nominale hydraulique,

### 2.5.2. Conformité des performances des équipements d'épuration

2019	Ambleny	La Ferté Milon	Longpont	Ressons	Vic sur Aisne	Villers- Cotterêts
% conformité	100%	100%	100%	100%	50%	100%

### 2.5.3. Evacuation des boues

2 280 tonnes de boues brutes soit 297,8 tonnes de matières sèches ont été évacuées en filière de compostage et d'épandage.

Station	2019
STEP – Ambleny	14 TMS en épandage
STEP – La Ferté Milon	63,60 TMS en épandage
STEP – Longpont	23 TMS en épandage
STEP – Ressons Le Long	Pas d'évacuation de boues
STEP – Vic sur Aisne	33,78 TMS en épandage
STEP – Villers Cotterêts	163,6 TMS en compostage
<b>Total</b>	<b>297,8 Tonnes de matières sèches</b>

	Tonnes matières sèches	Siccité	Tonnes matières brutes
Ambleny	14	3,51%	400
La Ferté Milon	63,60	28,04%	226,80
Longpont	23	5,77%	120
Vic sur Aisne	33,78	3,68%	918
Villers-Cotterêts	163,63	20,10%	814
<b>TOTAL</b>	<b>297,8</b>		<b>2 478,8</b>

La station de traitement des eaux usées de Ressons-le-Long n'a pas fait l'objet d'évacuation des boues.

## 2.6. Les opérations d'entretien

### 2.6.1. Curage préventif

	2019
Longueur de canalisation curée (ml)	8 961

### 2.6.2. Interventions curatives

	2019
Nombre de désobstructions réalisées	27
Dont sur branchement	14
Dont sur canalisation	13

## 2.7. Détails sur l'indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale

L'arrêté du 2 décembre 2013 modifie le mode de calcul de l'indicateur de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux présenté ci-dessous.

		Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A - Plan du réseau de collecte	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements.	10	10
	Mise à jour du plan au moins annuelle.	5	3
B- Informations sur les éléments constitutifs du réseau de collecte hors branchements	Existence d'un inventaire des réseaux	10	10
	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et les diamètres	5	5
	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	15	7
<i>Les points des lignes ci-dessous ne comptent pas si le seuil de 40 points n'est pas atteint.</i>			
C- Informations sur les interventions sur le réseau	Altimétrie des réseaux renseignée pour au moins la moitié du linéaire	10	10
	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne l'altimétrie des réseaux	5	5
	Localisation et description des ouvrages annexes (postes, déversoirs...)	10	10
	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire électromécanique	10	5
	Dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite).	10	5
	Localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	10	10
	Définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau.	10	0
	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement.	10	7
<b>TOTAL</b>		<b>120</b>	<b>35</b>

Approche réalisée au prorata du linéaire par commune

## 2.8. Les investissements

### 2.8.1. Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service

Travaux 2019 :

- Renouvellement du réseau unitaire DN600 sur 140 ml rue de l'hôtel de ville à Villers-Cotterêts,
- Extension de réseau (73 ml) pour le Carrefour Contact à La Ferté-Milon,
- Renouvellement de 70 tampons sur l'ensemble du périmètre Assainissement Collectif.

Sont en cours en 2020 :

- Le relevé de l'ensemble des réseaux pour leur intégration au système d'information géographique (SIG),
- Le renouvellement de canalisation EU rue Paul Braux et rue Saint-Christophe-à-Berry à Vic-sur-Aisne,
- Une étude sur le génie civil de la STEU de Vic-sur-Aisne,
- Le remplacement de la clôture et portail de la STEU de Vic-sur-Aisne,
- Réhabilitation réseau rue du marché au blé la Ferté-Milon.

### 3. Indicateurs financiers

#### 3.1. Les tarifs

	Ambleny	Berny	Coyolles	La Ferté Millon	Longpont	Pernant	Ressons le long	Vic sur Aisne	Villers Cotterêts
<b>Part Collectivité</b>									
Abonnement (€HT/an)	0.00 €	45.73 €	40 € *	29,00 €	70,00 €	0,00 €	60,00 €	0.00 €	0.00 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	2.53 €	1.83 €	4.08 €	1,042 €	De 0 à 1 : 98 € >1 : 0,17 €	1,02 €	3.65 €	1.20 €	0.609 €
<b>Part Agglomération de Soissons</b>									
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )						0,83 €			
<b>Part Déléataire</b>									
Abonnement (€HT/an)	0,00 €	0.00 €	0.00 €	69.96 €	0,00 €	27.67 €	0,00 €	0,00 €	20.92 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	0,00 €	0,00 €	0.00 €	0, 9489 €	0,00 €	0.606 €	0,00 €	0,00 €	0,9416 €
<b>Taxes et redevances</b>									
TVA	0%	0%	0%	10,00%	0%	10,00%	0%	0%	10,00%
Redevance modernisation des réseaux (€/m <sup>3</sup> )	0.185 €	0.185 €	0.185 €	0.185 €	0.185 €	0.185 €	0.185 €	0.185 €	0.185 €

\* 800 € pour l'APEI

### 3.2. La facture 120 m<sup>3</sup>

	AMBLENY	BERNY RIVIERE	COYOLLES	LA FERTE MILON	LONGPONT	PERNANT	RESSONS LE LONG	VIC SUR AISNE	VILLERS-COTTERÊTS
Part fixe Délégitaire				69.96 €		27.30 €			20,60 €
Prix au m3 Délégitaire				0,9489 €		0.606 €			0,9416 €
Part fixe commune	0,00 €	45.73 €	40 €	29,00 €	70 €	0,00 €	60,00 €	0,00 €	0.00 €
Prix au m3 Commune	2,53 €	1,83 €	4.08 €	1,042 €	1m3 98 € 0,17 €	1,02 €	3,65 €	1,20 €	0,609 €
Prix au m3 Communauté d'Agglomération						0,83 €			
Redevance modernisation des réseaux de collecte	0,185 €	0.185 €	0.185 €	0.185 €	0.185 €	0.185 €	0.185 €	0.185 €	0.185 €
Facture 120 m3 HT	325.80 €	287.53 €	551.80 €	360.07 €	193.60 €	340.754 €	520.20 €	166.20 €	229.19 €
TVA	0.00 €	0 €	0 €	36.01 €	0 €	37.84€	0,00 €	0,00 €	22.92 €
<b>Total facture 120 m3 TTC</b>	<b>325.80 €</b>	<b>287.53 €</b>	<b>551.80 €</b>	<b>396.08 €</b>	<b>193.60 €</b>	<b>378.616 €</b>	<b>520.20 €</b>	<b>166.20 €</b>	<b>252.11 €</b>
<b>Prix total du m<sup>3</sup> Assainissement au 1er janvier 2019 pour 120 m<sup>3</sup></b>	<b>2.71 €</b>	<b>2.40 €</b>	<b>4.60 €</b>	<b>3.30 €</b>	<b>1.61 €</b>	<b>3.16 €</b>	<b>4.33 €</b>	<b>1.39 €</b>	<b>2.10 €</b>

**A l'échelle intercommunale, le prix moyen pondéré du m<sup>3</sup> pour une facture 120 m<sup>3</sup> est de 2.84 € TTC / m<sup>3</sup>.**

### 3.3. Le budget annexe Assainissement

#### 3.3.1. Les recettes d'exploitation

Recettes	2019
Recettes d'exploitation	1 482 889,22 €
Autres	18 339,96 €
Produits exceptionnels	2 406 €
Subventions d'Exploitation	163 981 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 667 616,18€</b>

Les recettes relatives aux redevances sont élevées en 2019 car les communes de Ressons-le-Long, Vic-sur-Aisne, Ambleny, Berny-Rivière, qui ont assuré la gestion de la facturation, ont versé les redevances perçues en 2018 et 2019 que fin 2019.

#### 3.3.2. Les investissements financés en 2019

Investissements réalisés en 2019	Montant total 2019
Travaux d'assainissement	694 529,40 €
<b>TOTAL</b>	<b>694 529,40 €</b>

Les principaux travaux financés en 2019 sont :

- Démarrage de la réhabilitation des réseaux de l'Avenue de Compiègne ;
- Réhabilitation de la rue de la République à Villers-Cotterêts ;
- Le remplacement du réseau unitaire du Centre-Ville de Villers-Cotterêts ;
- La création d'un branchement route de Villers à La Ferté Milon.

#### 3.3.3. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2019
Encours de la dette au 31 décembre	4 653 047,96 €
Montant remboursé durant l'exercice	
- dont en capital	308 048,24 €
- dont en intérêts	112 555,10 €

### 3.3.4. Amortissements

<b>Amortissements</b>	<b>Montant amorti en 2019</b>
Amortissements hors subventions	987 743,44 €
Amortissements de subventions	454 153,44 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 441 896,88 €</b>

### 3.3.5. Opérations de coopération décentralisée

La Collectivité n'a pas participé à des opérations de coopération décentralisée (*article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales*).

## 4. Les indicateurs de performance

### 4.1. Indicateurs descriptifs :

Indicateur	Définition	Valeur 2019
<b>D201.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif</b>	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée	7 704
<b>D202.0 : Nombre d'autorisation de déversement d'effluents industriels au réseau de collecte des eaux usées</b>	Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable au service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du code de la santé publique	3
<b>D203.0 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration</b>	Il s'agit des boues issues des stations d'épuration et qui sont évacués en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boues de la station ne sont pas prises en compte	297.8
<b>D204.0 : Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> au 01/01/N+1</b>	Prix du service de l'assainissement collectif toutes taxes comprises pour 120 m <sup>3</sup>	2,84

\* Valeur correspondant à la moyenne pondérée des tarifs au m<sup>3</sup> pour une facture 120 m<sup>3</sup> de l'ensemble des communes.

#### 4.2. Indicateurs de performance :

Indicateur	Définition	2019
<b>P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées</b>	Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service à l'assainissement collectif	97
<b>P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées</b>	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur les plans de réseaux (15 points), l'inventaire des réseaux (30 points) et les autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)	35
<b>P203.3 : Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application des articles R.2224-6 et R.2224-10 à R.2224-17 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU</b>	Valeur : non conforme = 0 ; conforme = 100. Un système de collecte est jugé conforme au titre de la directive ERU si les 2 conditions suivantes sont remplies : o Absence de rejet significatif des réseaux de collecte des eaux usées en période de temps sec (total des déversements par temps sec pour inférieure à 5% de la charge brute de pollution organique) ; o En cas de rejets diffus, existence d'un programme de prévention des fuites ;	<i>Selon Police de l'Eau pour l'année 2019</i>  100
<b>P204.3 : Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application des articles R.2224-6 et R.2224-10 à R.2224-17 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU</b>	Valeur : non conforme = 0 ; conforme = 100. L'équipement d'épuration est jugé conforme au titre de la directive ERU si les ouvrages sont dimensionnés pour assurer conjointement : o Pour l'hydraulique, le traitement par chaque station d'épuration du débit de référence précisé en application de l'arrêté du 22 juin 2007 ; o Pour la pollution, le traitement par chaque station d'épuration de la charge brute de pollution organique selon les obligations en vigueur pour la zone concernée (zone sensible ou non)	<i>Selon Police de l'Eau pour l'année 2019</i>  100
<b>P205.3 : Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application des articles L2224-8 et R2224-10 à R2224-16 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU</b>	Valeur : non conforme = 0 ; conforme = 100. Les règles et conventions précises à mettre en œuvre pour juger de la conformité font l'objet de circulaires du Ministère en charge de l'environnement (cf guide de définitions version 1.5 de septembre 2008 relative à l'application de la directive ERU 91/271/CEE) accessible par le lien suivant : <a href="http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/">http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/</a>	<i>Selon Police de l'Eau pour l'année 2019</i>  100 <i>SAUF VIC-SUR-AISNE : 0</i>

Indicateur	Définition	2019
<b>P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacués selon des filières conformes à la réglementation</b>	Pourcentage des boues évacuées par les stations d'épuration selon une filière conforme à la réglementation. Les sous-produits et les boues de curage ne sont pas pris en compte dans cet indicateur. Une filière est dite "conforme" si elle remplit les 2 conditions suivantes : le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur, la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille	<i>100%</i>
<b>P207.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité</b>	Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	<i>250,92 €</i>

## ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement

## Exercice 2019

---

Document établi selon le décret et l'arrêté ministériels du 02/05/07



### **Communauté de Communes Retz-en-Valois**

9 avenue Marx Dormoy  
02603 Villers-Cotterêts  
Tél: 03 23 96 13 01  
Fax: 03 23 96 28 24  
<http://www.cc-retz-en-valois.fr>

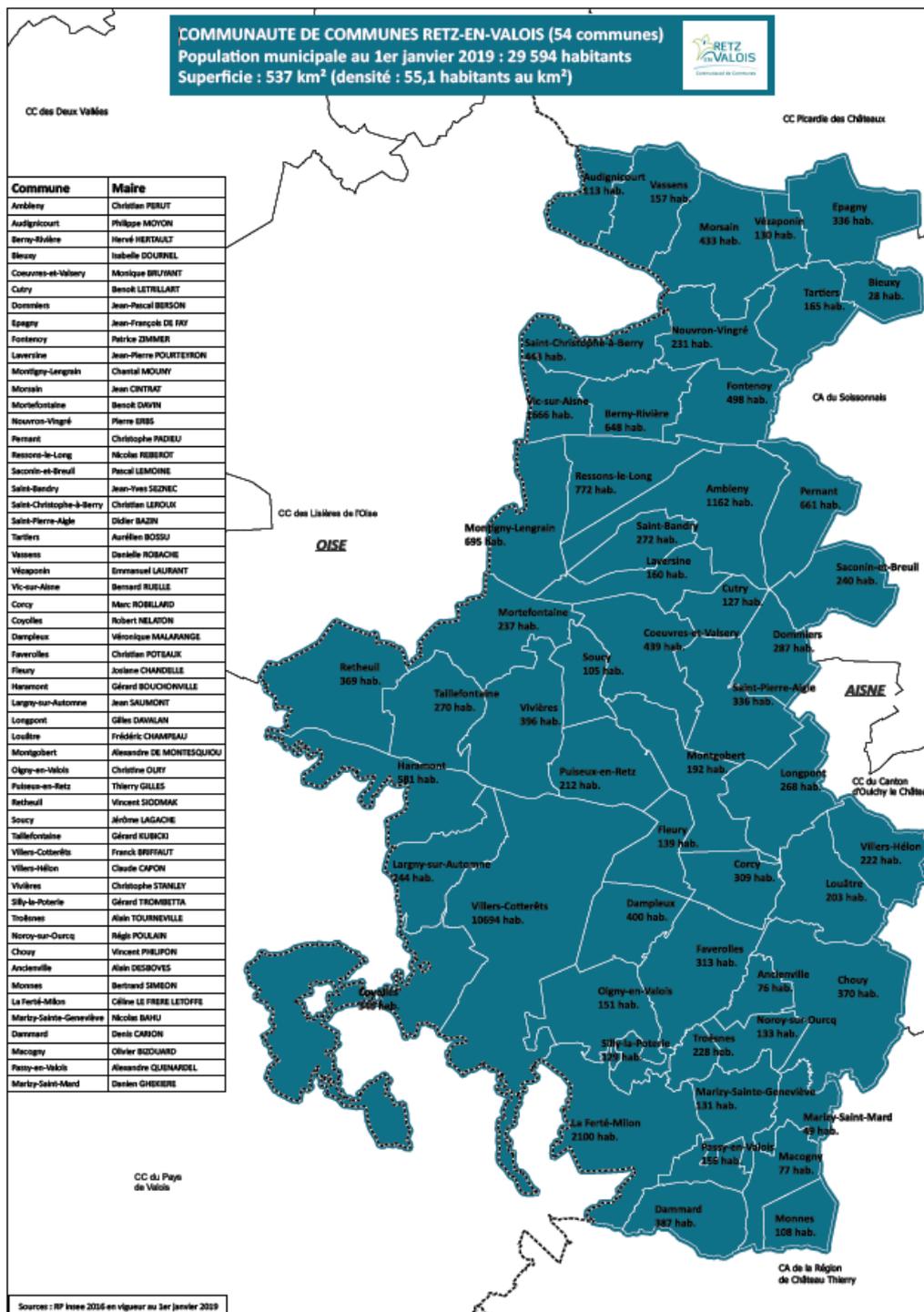
## Table des matières

<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE .....</b>	<b>26</b>
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI .....	26
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE .....	27
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE.....	27
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF .....	27
<b>2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE.....</b>	<b>28</b>
2.1 MODALITES DE TARIFICATION .....	28
2.2 RECETTES.....	28
<b>3. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....</b>	<b>29</b>
3.1 TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF .....	29
3.2 CONTROLES REALISES DURANT L'ANNEE 2019.....	29
<b>4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....</b>	<b>30</b>

## Caractérisation technique du service

### 1.1. Présentation du territoire desservi

- **Territoire desservis** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Ambleny, Ancienneville, Audignicourt, Berny-Rivière, Bieuxy, Chouy, Coëuvres-et-Valsery, Corcy, Coyolles, Cutry, Dammard, Dampleux, Dommiers, Faverolles, Fleury, Fontenoy, Haramont, La Ferté-Milon, Largny-sur-Automne, Laversine, Longpont, Louâtre, Macogny, Marizy-Saint-Mard, Marizy-Sainte-Genève, Monnes, Montgobert, Montigny-Lengrain, Morsain, Mortefontaine, Noroy-sur-Ourcq, Nouvron-Vingré, Oigny-en-Valois, Passy-en-Valois, Pernant, Puiseux-en-Retz, Ressons-le-Long, Retheuil, Saconin-et-Breuil, Saint-Bandry, Saint-Christophe-à-Berry, Saint-Pierre-Aigle, Sillery-la-Poterie, Soucy, Taillefontaine, Tartiers, Troësnes, Vassens, Vic-sur-Aisne, Villers-Cotterêts, Villers-Hélon, Vivières, Vézaponin, Épagny.





## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1 Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réhabilitation des installations) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2019	Au 01/01/20 (délibération du 13/12/2019)
Contrôle de conception et d'implantation de système d'assainissement non collectif neuf	105 €	105 €
Contrôle de bonne exécution d'installation d'assainissement non collectif neuf	105 €	105 €
Contrôle de système d'installation d'assainissement non collectif existant	130 €	160€
Forfait supplémentaire pour un contrôle effectué le samedi		65€
<b>Redevance vente</b> : établissement d'un certificat administratif	65 €	65 €
<b>Redevance vente</b> : Visite technique préalable en complément du certificat administratif	65 €	95 €
Bon fonctionnement	20 €	25 €

### 2.2 Recettes

	Année 2018	Année 2019
Facturation du service obligatoire (contrôles) en €	16 538€	22 490€
Facturation du service facultatif (réhabilitation + études + vidanges) en €	501 590€	411 922€

### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2019**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2019**.

**Attention** : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} * 100$$

	Exercice 2018	Exercice 2019
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	1 698	1 837
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	5 329	5 467
Taux de conformité en %	31,9	33,6

#### 3.2 Contrôles réalisés durant l'année 2019

Courant 2019, l'activité du SPANC s'est portée sur :

- Les contrôles de conception et réalisation des installations d'assainissement non collectif neuves,



Photos prise lors d'un contrôle de Bonne Exécution

- Les contrôles liés aux ventes.
- Les contrôles de bon fonctionnement.

De plus, le SPANC est en charge

- du suivi des travaux de réhabilitation,



Travaux de réhabilitation d'un assainissement non collectif

Ces contrôles sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Type de Contrôles	Quantité 2018	Quantité 2019
Conception Neuf et Réhabilitation	48	42
Bonne exécution	31	20
Attestation « vente »	95	95
Diagnostic	71	72
Bon fonctionnement	14	19
Réhabilitation des installations (marché CCRV)	67	105

#### 4. Financement des investissements

Le montant total des travaux réalisés durant l'exercice budgétaire 2019 est de 728 373.90 euros.

Cela concerne les opérations de réhabilitation d'installation d'assainissements non collectifs. Pour un total de 105 installations réhabilitées (43 sur la commune de Fontenoy et 37 sur les communes d'Epagny et de Dommiers et 25 sur les communes de Dammard et Mortefontaine).

## ANNEXES

# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement

## Exercice 2019

---



### **Communauté de Communes Retz-en-Valois**

9 avenue Marx Dormoy  
02603 Villers-Cotterêts  
Tél: 03 23 96 13 01  
Fax: 03 23 96 28 24  
<http://www.cc-retz-en-valois.fr>

## **Note de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie**

---

# NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition avril 2020  
CHIFFRES 2019

## L'agence de l'eau vous informe



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix de l'eau moyen (eau potable et assainissement) sur le bassin est estimé à 4,26 €/m<sup>3</sup> TTC en 2018 (source SISPEA/Agence de l'eau). Cela équivaut à 511 € par an ou 42,6 € par mois par ménage. La part perçue par l'agence de l'eau pour le financement d'actions de dépollution représente en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau.

Les composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution d'eau potable (abonnement, consommation) ;
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées ;
- les redevances de l'agence de l'eau ;
- la contribution aux autres organismes publics (VNF) ;
- la TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)



### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Seine-Normandie : [eau-seine-normandie.fr](http://eau-seine-normandie.fr)

## COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2019 ?

En 2019, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 695 millions d'euros dont plus de 624 millions en provenance de la facture d'eau.

### recettes / redevances

#### Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Seine-Normandie



## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

#### Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2019) - source agence de l'eau Seine-Normandie



## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2019

L'année 2019 marque le lancement du 11<sup>e</sup> programme d'action de l'agence de l'eau Seine-Normandie et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

### EN 2019...



### ADAPTER LES TERRITOIRES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les Assises nationales de l'eau organisées par le ministère de la Transition écologique et solidaire de novembre 2018 à juin 2019, dédiées notamment à l'enjeu de l'adaptation des territoires et des écosystèmes au changement climatique, ont dégagé des solutions concrètes avec trois objectifs prioritaires :

- protéger les captages d'eau potable pour garantir une eau de qualité ;
- économiser et mieux partager l'eau pour préserver la ressource ;
- préserver nos rivières et nos milieux humides.

Le programme « Eau & Climat 2019-2024 » de l'agence de l'eau intègre les conclusions des Assises nationales de l'eau.

#### Les contrats « Eau & Climat » : une nouveauté

Le programme « Eau & climat 2019-2024 » de l'agence de l'eau encourage les maîtres d'ouvrage à adapter leurs pratiques aux impacts du changement climatique, notamment à travers les contrats « Eau & Climat ». Le premier signé en mai 2019 avec la communauté de communes de Coutances mer et bocages vise la réduction des pollutions bactériologiques sur la zone littorale et l'amélioration de la qualité physico-chimique de l'eau à l'intérieur des terres. Les mesures prévues s'élèvent à 15 millions d'euros.

### L'ÉTAT DES LIEUX CONSTITUE UN POINT DE DÉPART EN POSANT UN DIAGNOSTIC SUR LE BASSIN

L'état des lieux du bassin Seine-Normandie est réalisé périodiquement afin d'identifier les progrès accomplis et les efforts à poursuivre vers le bon état des eaux en 2027.

Il établit l'état des milieux aquatiques et littoraux :

- 32 % des cours d'eau sont en bon état écologique et 43 % en état écologique moyen ;
- 30 % des eaux souterraines sont en bon état chimique ;
- 13 masses d'eau littorales sur 19 sont en bon état écologique.

L'état des lieux 2019 souligne des progrès depuis les six dernières années. Ainsi, sur le bassin Seine-Normandie, malgré l'augmentation de la population, le nombre de masses d'eau en "bon état écologique" a augmenté de 8 % entre 2013 et 2018. Ces progrès sont le fruit de l'implication de tous pour réduire les pressions produites par l'activité humaine (pollutions, prélèvements de l'eau, modifications physiques des cours d'eau ou du littoral).





EMBLÈME PUBLIC DE L'ÉTAT  
**eau  
seine  
NORMANDIE**

## VOS INTERLOCUTEURS

### SIÈGE

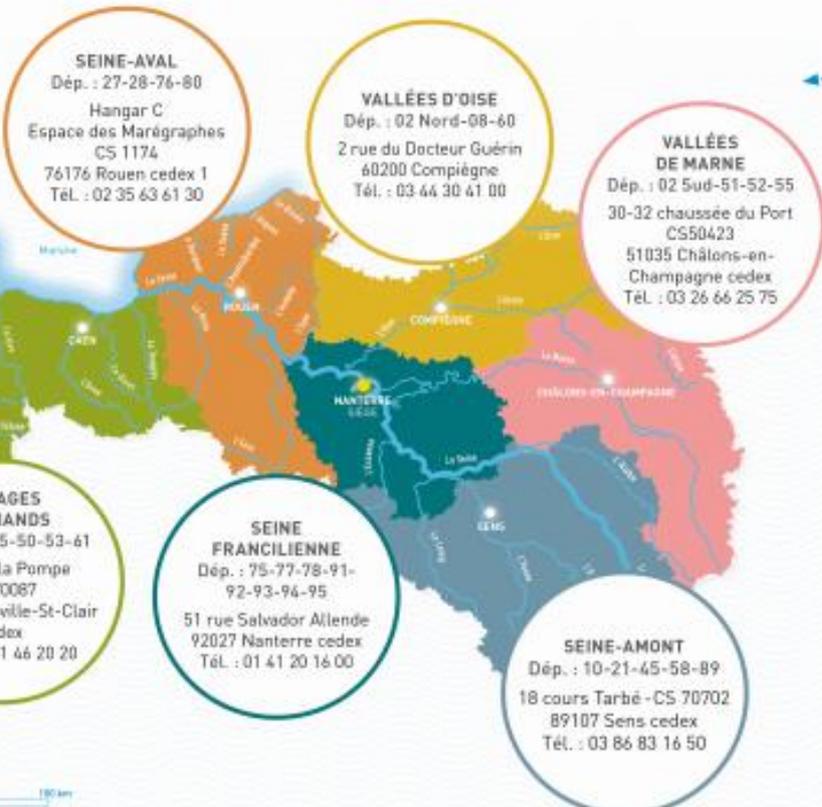
51, rue Salvador Allende  
92027 Nanterre Cedex  
Tél. : 01 41 20 16 00  
seinenormandie.communication@aesn.fr

### DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



Nakulakon - A&S-DIC - Avril 2020 • Impression : Dupé Print - imprimé sur papier FSC® • Crédits photos : agence de l'eau Ille-et-Maine - (Stockphoto) - Michel Lup - Yann-Louis Aubert • Application : A&S-DIC



### L'agence de l'eau Seine-Normandie

#### Du Morvan à la Normandie

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km<sup>2</sup>, soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands. Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants. L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m<sup>3</sup> d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

### LE COMITÉ DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

assemblée de 185 membres où sont représentés les collectivités, les usagers de l'eau (agriculteurs, industriels, consommateurs, pêcheurs, associations de protection de l'environnement...) et l'État, ce « parlement de l'eau » définit les grandes orientations de la politique de l'eau sur le bassin.

### L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

ENSEMBLE  
DONNONS  
VIE À L'EAU

Agence de l'eau

RESTONS CONNECTÉS SUR

[eau-seine-normandie.fr](http://eau-seine-normandie.fr)



[@seine\\_normandie](https://twitter.com/seine_normandie)

**L'EAU A QUELQUE CHOSE À VOUS DIRE...**  
Découvrez la campagne de communication des agences de l'eau

EN  
**IMMERSION**

[enimmersion-eau.fr](http://enimmersion-eau.fr)